

Le paysage des caisses de pensions présent et futur

Big is beautiful

Les effets d'échelle apportent plus d'efficacité et des coûts plus bas pour la plupart des produits de la vie quotidienne. C'est vrai aussi pour les caisses de pensions, avec toutefois quelques réserves.

Un processus de consolidation semble donc inévitable. Le revers de la médaille, c'est que l'identification de l'entreprise avec la caisse de pensions baisse s'il ne s'agit plus que d'un simple service anonyme et échangeable.

Combien d'épingles pouvez-vous produire dans le courant d'une journée? Probablement une, stipulait le père des sciences économiques Adam Smith il y a près de 240 ans. Mais si vous vous mettez à plusieurs et que vous vous spécialisez dans une activité précise, par exemple le montage de la tête d'épingle, votre productivité augmentera massivement. Cette simple anecdote illustre l'augmentation de l'efficacité et de la productivité qui est le fruit de l'agrandissement et de la séparation du travail et aussi le fondement de notre aisance matérielle selon Adam Smith.

Pour que le tout fonctionne, il faut industrialiser les processus. Ce qui signifie que des petits sites de production décentralisés sont rassemblés et forment une grande usine selon le credo «big is beautiful» et non plus, «moins de quantité, plus de qualité».

Lorsqu'il a développé sa théorie, Adam Smith ne pensait probablement pas aux caisses de pensions suisses et pourtant, l'effet de l'épingle y joue indéniablement aussi: le paysage des caisses de pensions suisse s'est fortement concentré depuis les années 1990 et certaines formes d'organisation sont nettement plus prisées que d'autres. C'est aussi une sorte de séparation du travail ou de spécialisation.

L'article dresse un état des lieux actuel de cette évolution et en étudie les raisons. Dans un deuxième temps, il s'interroge sur l'avenir: quelles tendances se profilent pour les prochaines années? Et est-ce qu'il en résultera des opportunités ou des risques pour le 2^e pilier?

Retour dans le passé

Un retour dans le passé confirme ce qui a été dit: selon les données de l'Office fédéral de la statistique (OFS), le nombre des institutions de prévoyance (IP) a diminué d'environ 1000 unités ou 33% rien qu'au cours de la dernière décennie. Mais en analysant ce phénomène d'un peu plus près, on constate une différence frappante entre les IP d'un employeur individuel, les dénommées IP propres d'une entreprise, et celles regroupant plusieurs employeurs affiliés (voir graphique 1).¹ Certes, le recul se confirme dans les deux catégories, mais les IP propres de l'entreprise sont affectées beaucoup plus lourdement.

Et le phénomène est encore beaucoup plus marqué si on prend comme référence non pas le nombre des IP, mais le nombre des assurés actifs (voir graphique 2). Ces derniers ont en effet augmenté de près de 20% au cours des dix dernières années, alors que le nombre des IP propres d'une entreprise a régressé durant le même laps de temps. Cela signifie en fin de compte que l'augmentation du nombre d'assurés dans les institutions regroupant plusieurs employeurs a même surcompensé l'effet de concentration. La consolidation s'est donc clairement faite en faveur des réceptacles collectifs.

¹ L'article désigne comme institutions de prévoyance de plusieurs employeurs les institutions collectives et communes, ainsi que les institutions de prévoyance résultant du regroupement de plusieurs employeurs.

EN BREF

Les frais administratifs par tête d'assuré sont généralement moins élevés dans une grande caisse que dans une petite. Mais à lui seul, ce fait ne justifie pas l'abandon de l'institution de prévoyance propre de l'entreprise.

Comment expliquer cette tendance? Comme l'avait déjà exposé Stephan Wyss dans son commentaire dans le numéro 1/15 de la «Prévoyance Professionnelle Suisse», le développement est certainement le fruit d'effets cumulés plutôt que d'un phénomène unique. La situation de départ a en effet totalement changé: l'opération d'une institution de prévoyance absorbe de plus en plus de ressources, notamment financières. Sous le signe d'une réglementation grandissante, l'affiliation à une IP collective semble souvent coûter moins et être plus commode que de s'encombrer d'une IP propre de l'entreprise (voir graphique 3, mesuré en frais généraux d'administration par personne assurée).²

Mais d'autres considérations ne sont pas négligeables non plus: par exemple l'identification de l'employeur avec la prévoyance de ses salariés. Dès que le 2^e pilier

² Dans ces frais sont compris tous les coûts d'administration, ainsi que les coûts de marketing et de publicité.

est ramené à une simple prestation de services que doit assurer l'employeur comme toutes les autres assurances, l'offre de tels services deviendra une vulgaire «commodité», un service interchangeable fourni par différents prestataires dans une qualité (apparemment) uniforme.

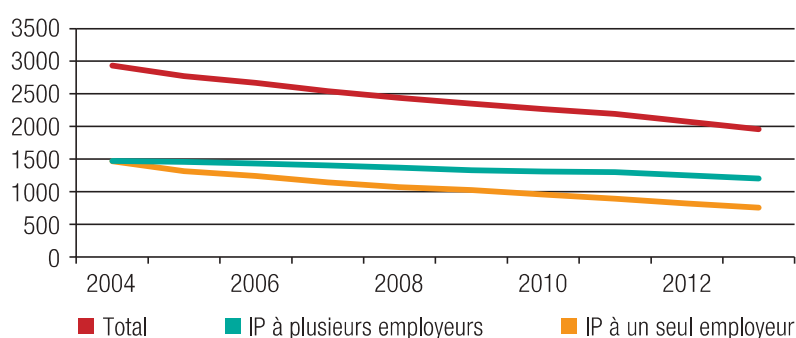
Une autre raison régulièrement évoquée est celle des avantages que procure la taille en matière de placement. Sauf que l'étude

Swisscanto des caisses de pensions de 2014 et 2015 a montré qu'il n'y avait pas de lien évident entre la performance effectivement réalisée ou les coûts de gestion de la fortune y liés et le montant du volume investi (voir graphique 4, page 47). Les fonds institutionnels permettent de diversifier très largement même les volumes d'actifs relativement petits et de gommer ainsi les désavantages par rapport

à un grand portefeuille, sauf peut-être pour les placements alternatifs qui ne sont souvent ouverts qu'aux grandes IP. Mais à cette exception près, on ne voit pas où résideraient les avantages de la taille pour la performance ou les frais de gestion de la fortune. Ce fait mérite d'être souligné, car les frais de gestion de la fortune pèsent souvent nettement plus lourd que les frais généraux de l'administration déjà cités.

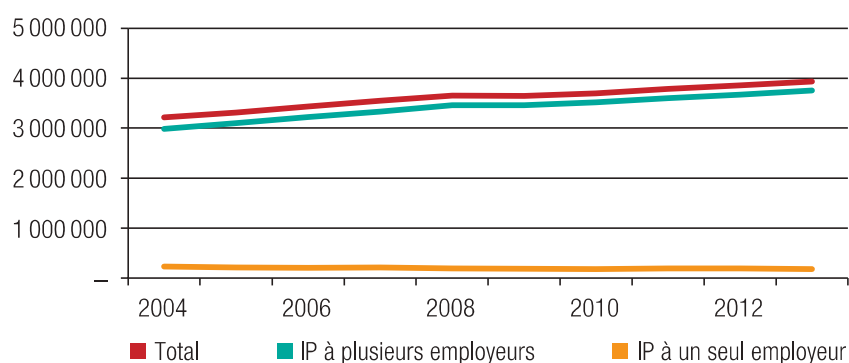
Graphique 1: Evolution dans le temps du nombre d'institutions de prévoyance

Source: Office fédéral de la statistique (2014)



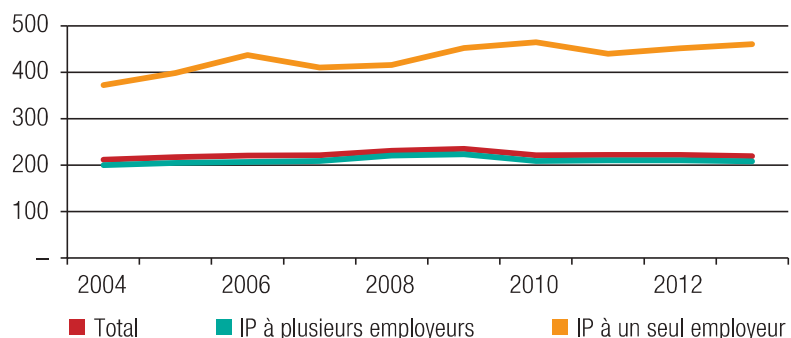
Graphique 2: Nombre d'assurés actifs

Source: Office fédéral de la statistique (2014)



Graphique 3: Coûts d'administration par personne assurée active

Source: Office fédéral de la statistique (2014)



Regard vers l'avenir

Dans la perspective actuelle, rien n'indique que le processus de consolidation s'arrêtera à l'avenir. Ce qui signifie en corollaire qu'en même temps, le nombre d'assurés actifs par IP va continuer d'augmenter comme cela avait déjà été le cas au cours des 10 années récentes (voir graphique 5, page 47). Ainsi, une IP suisse moyenne comptait environ 1100 assurés actifs il y a dix ans. Aujourd'hui, on en est bien à 2000. Sur l'ensemble de la période considérée, cela représente une progression phénoménale de 80%! Et la fourchette déjà visible entre institutions d'un et de plusieurs employeurs va sans doute aussi continuer de s'ouvrir.

Au final, cette évolution va automatiquement conduire à un système où la prévoyance professionnelle repose sur un petit nombre d'institutions de prévoyance très grandes. Mais que signifie un petit nombre et que veut dire grandes? L'étude Swisscanto des caisses de pensions 2014 montre par exemple qu'une réduction sensible des coûts globaux par destinataire ne devient possible qu'à partir d'environ 5000 assurés. Actuellement, la prévoyance professionnelle compte environ 3.3 millions d'assurés actifs. Cela signifierait donc que pour des raisons d'efficacité, il faudrait qu'il y ait au maximum 660 institutions de prévoyance.

Ne pas négliger l'effectivité

De nos jours, nous pouvons nous rendre dans un commerce de détail près de chez nous et y acheter sans problème une boîte d'épingles au lieu d'en confectionner nous-mêmes. C'est un progrès incontestable et une contribution à notre confort. Le parallèle avec le paysage des caisses de pensions est évident: les IP deviennent de plus en plus grandes et donc aussi plus «efficaces» du point de vue des frais administratifs généraux.